



REPUBLIQUE

Envoyé en préfecture le 31/12/2024

Reçu en préfecture le 31/12/2024

Publié le

ID : 077-217704949-20241219-DELIB2024_064-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation 06/12/2024
Date d'affichage 19/12/2024
Nombre de conseillers : En exercice.....23 Présents.....17 Votants.....22
Réf : 2024-068 Objet : SDESM : DELEGATION TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2025 Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Sous-Préfecture de Fontainebleau au titre du contrôle de la légalité le 23/12/2024 et qu'elle a été rendue exécutoire le 23/12/2024 Le Maire, A. MOMON

Le dix-neuf décembre deux mille vingt-quatre à vingt heures trente,

Le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Alain MOMON, Maire.

Etaient présents(es) : Alain MOMON, Daniel DESSOGNE, Eric SAINT SEBASTIEN, Geneviève DARGNAT, Brigitte GOUYON, Michel DOYEN, Nassima VIGUIER, Alain GUYONNET, Régine BRIOIS-BRAUN, Elisabeth FRONTIN, Olivier BEUDAERT, Valérie BOCQUEL, Josiane PACHOLSKI, Pascale PALARD, Nicolas POUZET, Hermann TYNDAL et Daniel PIGNOT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés avec procuration :

Maud THOURY pouvoir à Daniel DESSOGNE
Gerty EMBOULÉ pouvoir à Eric SAINT SEBASTIEN
Sébastien PELLERIN pouvoir à Alain GUYONNET
Bernadette CAPDEVILLE pouvoir à Michel DOYEN
Sébastien DERREUMAUX à Régine BRAUN

Absent(s) :

Clément ROCU

Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE

Réf : 2024-068- SDESM : DELEGATION TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2025

Entendu Monsieur DOYEN, Adjoint au Maire en charge des travaux,

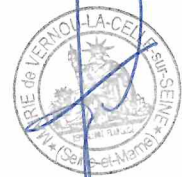
- INFORMER que dans le cadre de l'opération « armoires 2025-2026 » le SDESM a proposé à la Commune de Vernou-la Celle sur Seine de s'inscrire dans ce programme, compte tenu de leur vétusté.
- SIGNALER que 14 armoires d'éclairage public sont à remplacer et que 10 autres sont à moderniser.
- SIGNALER que le coût estimatif de l'opération est de 72 782 € HT et que la commune pourra bénéficier d'une subvention maximale de 35 000 €
- PRECISER qu'il convient, d'autoriser le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

Après débat, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- TRANSFERE au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.
- AUTORISE le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS
A VERNOU-LA CELLE SUR SEINE, le 19 décembre 2024

Le Maire, Alain MOMON



Secrétaire de séance : Daniel DESSOGNE